

Intitulé de l'action : Réduire de 50% l'incidence de la légionellose à l'horizon 2008
Sous-action 1.3 : Actions d'information et de sensibilisation

Sous-action : 3/3

Réf. PNSE : 1

Priorité : 1 2

Programmes nationaux ou régionaux associés : Plan gouvernemental de prévention des légionelloses du 7 juin 2004.

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein de l'« équipe projet » :

DRASS
DRIRE
DRTEFP

Animateur(s) : DRIRE, DRASS

Participant(s) : DDASS, DDSV, Préfectures

Enjeux et Objectifs

On estime à 1 200 au minimum le nombre de cas de légionellose qui surviennent chaque année en France. La létalité de la légionellose peut atteindre 20%. Le plan d'action interministériel de lutte contre les légionelles, présenté lors du conseil des ministres le 7 juin 2004, vise à réduire de 50% l'incidence des cas de légionellose d'ici à 2008. L'atteinte de cet objectif passe par une meilleure maîtrise et par un contrôle renforcé des sources de contamination, principalement les tours aéroréfrigérantes humides et les réseaux d'eau chaude sanitaire, accompagnés d'actions d'information et de sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

L'inspection des installations classées (DRIRE, DDSV) a ainsi engagé, au delà du recensement des tours aéroréfrigérantes et du renforcement de la surveillance de ces installations, une démarche d'information et de sensibilisation des professionnels. Une page consacrée à la problématique « Légionelles » a été créée sur le site Internet de la DRIRE Pays de la Loire www.pays-de-la-loire.drire.gouv.fr. Il est possible d'y télécharger des guides des bonnes pratiques. Des messages de sensibilisation ont été diffusés auprès des industriels, par l'intermédiaire des organisations professionnelles, et cinq réunions régionales d'information ont été organisées à Nantes, le Mans, La Roche sur Yon et Angers entre 2004 et 2006. Ces actions seront poursuivies en vue notamment de sensibiliser les professionnels concernés aux exigences de la nouvelle réglementation.

Pour le domaine des réseaux d'eau chaude sanitaire, les DDASS et la DRASS mèneront des actions à destination des gestionnaires d'établissements à risque et des exploitants des réseaux (plombiers chauffagistes,...) par des moyens diversifiés (plaquettes, journées d'information, site Internet). En outre, les professionnels de santé feront l'objet d'une sensibilisation au diagnostic et à la déclaration de la maladie.

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance	Action	Commentaires
DRIRE	Chaque année	Actualiser la rubrique « prévention de la légionellose » sur le site internet de la DRIRE.	1 mises à jour en 2007
DRIRE, DDSV	Chaque année	Sensibiliser les exploitants de tours aéroréfrigérantes au nouveau cadre réglementaire et aux bonnes pratiques en matière d'entretien et de suivi des installations.	L'information sur la réglementation est faite auprès des exploitants lors des visites d'inspection.
DRASS	31/12/2007	Sensibiliser les médecins au diagnostic et à la déclaration de la légionellose	
DRASS - DDASS	Chaque année	Sensibiliser les plombiers chauffagistes aux bonnes pratiques	Action engagée en 2005
DRASS	Chaque année	Sensibiliser les gestionnaires d'établissements à risque (personnes âgées, hébergement d'urgence, hôtels, campings, ...)	La priorité en 2006-2007 est donnée aux établissements pour personnes âgées et aux établissements de tourisme.

Autres acteurs impliqués : ARH, Conseils Généraux, syndicats professionnels, préfectures, ORS, CPAM

Actions d'information et de sensibilisation associées :

- Réunions « légionelles et tours aéroréfrigérantes » organisée à Nantes en décembre 2003 et novembre 2006, au Mans en juin 2004, à La Roche sur Yon en novembre 2004, à Angers en juillet 2005.

Moyens humains et budgétaires associés :

Tours aéroréfrigérantes : programme pluriannuel de renforcement de l'inspection des installations classées, prévu par la stratégie nationale du développement durable. Eau chaude sanitaire : 1 ETP – 35 000 euros

Particularités territoriales

Loire-Atlantique	
Maine-et-Loire	
Mayenne	
Sarthe	
Vendée	

Indicateurs

Indicateur	Réalisé en 2005	Réalisé en 2006	2007-2008
Opérations mises en œuvre pour le volet sensibilisation « tours aérorefrigérantes »	Courriers d'information aux exploitants sur la nouvelle réglementation. Réunion d'information à Angers le 06/07/05.	Courriers d'information aux exploitants sur les bilans annuels des analyses de légionelles. Réunion d'information sur l'analyse de risques et le traitement de l'eau.	Courriers aux exploitants sur les bilans annuels des analyses.
Actions d'information des médecins sur le diagnostic et la déclaration de la légionellose		Fiche sur la légionellose dans « La santé observée dans les Pays de la Loire » édité par l'ORS à paraître en 2007	
Actions de sensibilisation des plombiers-chauffagistes	Participation des Ddass à des formations de professionnels (3 sessions)	Rédaction d'un guide de bonnes pratiques Capeb en cours. Participation des Ddass et de la Drass à 3 sessions de formations de professionnels.	Poursuite des formations
Edition d'une plaquette eau chaude sanitaire	Edition d'une plaquette fin 2005	Etude auprès de 63 hôtels de la région.	Sensibilisation établissements de tourisme
Nombre d'établissements destinataires	1600 destinataires		
Nombre de journées d'information organisées	1 réunion en Sarthe (maisons de retraite)	2 réunions en Maine et Loire et Vendée (maisons de retraite)	Réunion en Mayenne

Observations

Il est reconnu une sous-déclaration des légionelloses (estimation : 30%). En conséquence, les actions visant à améliorer la prévention par l'information et la sensibilisation des professionnels de santé pourraient dans un premier temps contribuer à une hausse des déclarations.